



## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 998.01**

Avis public est donné par la soussignée que le règlement numéro 998.01 intitulé :

**Règlement numéro 998.01 amendant le règlement 998 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers**

- a été adopté par le conseil municipal **le 10 mars 2020**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 11 mars 2020**

**La greffière,**

**Me Annie Chagnon**